

Accessibiliser le droit à l'autonomie de vie : enjeux professionnels et normatifs

Journée de dialogue - 8 février 2023 – 9h30-17h

Au Conservatoire des Arts et Métiers

Salle des conseils
292 rue Saint-Martin
F-75141 Paris Cédex 03

Ou à distance, sur zoom

<https://us02web.zoom.us/j/85431587988?pwd=anBIM2NkZTcrWIIWUDRmMGFGSWZ0Zz09>

Version directe et accessible :

Capdroits anime une communauté mixte de recherche qui s'appelle « Droits Humains Capacités Participation ».

Cette communauté mixte de recherche regroupe des chercheurs, des personnes concernées par le handicap, et des professionnels ou des proches aidants.

Il y a plusieurs équipes.

Ensemble, nous essayons de mieux comprendre ce que sont les droits humains des personnes handicapées et comment faire pour les respecter.

Le 8 février, l'équipe de Paris et la chaire accessibilité organisent une journée de dialogue.

C'est une journée pour échanger entre chercheurs, professionnels et personnes concernées par le handicap et la vulnérabilité sur un thème.

Le 8 février le thème sera le droit à l'autonomie de vie et l'accessibilité. Nous allons nous demander comment on peut rendre ce droit accessible ?

Pour cela, nous avons invités des personnes à venir nous présenter leurs travaux et leurs réflexions.

Dans la matinée, nous discuterons du droit à l'autonomie de vie par rapport à d'autres mots comme « auto-détermination » ou « capacité juridique universelle ».

Dans l'après-midi, nous discuterons de comment rendre accessible le droit à l'autonomie de vie. Des professionnels viendront présenter comment ils ont modifiés leur manière d'accompagner les personnes handicapées.

Si cela vous intéresse d'écouter et de participer, il faut vous inscrire.

Soit en cliquant sur ce lien : <https://forms.gle/zLD6QZumxPPoHejL8>

Soit en envoyant un courriel à : helene.capdroits@gmail.com

Version académique :

A la suite du livret "autonomie de vie comme droit humain", le foyer parisien de la communauté mixte de recherche vous invite à une journée de dialogue et de réflexion autour des enjeux entourant la concrétisation de ce droit. Cette journée visera à interroger tout particulièrement deux lignes de force de ces enjeux.

Une première ligne de force visera à identifier les risques de colonisation par l'action publique d'un droit humain dont l'instrumentation risque de produire une injonction normative pour les personnes en situation de handicap. L'enjeu dès lors est de penser la concrétisation d'un tel droit à travers une accessibilisation des environnements plaçant les personnes en position d'exercer leurs droits.

Une seconde ligne de force réside dans l'identification d'orientations et de stratégies visant non pas à normaliser les personnes mais les environnements sociaux sur lesquels celles-ci s'appuient pour exercer leurs droits. Il s'agit de saisir les conditions permettant aux personnes de vivre et agir dans des systèmes ouverts et non dans des contextes institutionnalisés dans lesquels les possibilités offertes aux usagers sont pré-déterminées.

La journée sera organisée autour de deux temps principaux.

Le premier temps traite des liens unissant l'accessibilité des biens, environnements et services et les conditions d'exercice du droit à l'autonomie de vie. Il s'agira d'identifier ce que l'exercice du droit à l'autonomie de vie implique en termes d'accessibilisation des biens, services. Ce sera l'occasion d'identifier de mettre deux composants du droit à l'autonomie de vie en perspective avec l'impératif d'accessibilité : la "capacité juridique universelle" et celle "d'auto-détermination".

Dans un second temps, il s'agira de réfléchir aux transformations professionnelles impliquées par la reconnaissance de ce droit à l'autonomie de vie. Il s'agit d'imaginer les glissements de perspective requis pour permettre aux professionnels de construire leurs identités professionnels autour des conditions intervenant dans l'accessibilisation des environnements en lieu et place des déficiences ou reconnaissance statutaire des personnes concernées. Une attention particulière sera portée aux enjeux spécifiques à des professionnels centraux mais invisibilisés, comme les mandataires judiciaires à la protection des majeurs ainsi qu'à des métiers émergents comme celui d'assistant au projet et parcours de vie.

Pour vous inscrire : <https://forms.gle/zLD6QZumxPPoHejL8>

Pour toutes informations complémentaires :

Coordination du projet confcap.capdroits@gmail.com

Chargée du mission du projet : helene.capdroits@gmail.com

